



La période préélectorale a été encore plus mise à mal par les actions du gouvernement et de l'opposition visant à porter atteinte aux droits démocratiques des Ivoiriens. En effet, le recours à l'état d'urgence, comme fondement juridique pour justifier la restriction de la liberté d'expression et de rassemblement, n'a pas permis aux citoyens d'exercer leurs libertés fondamentales et notamment leurs droits d'expression et de réunion

